

secrétaire de feu le lieutenant civil. Aussitôt, elle fit cacher le messager dans la ruelle de son lit. La Chaussée ajouta qu'après avoir lu la lettre, la marquise l'avait engagé à fuir. Il raconta encore qu'après la mort du conseiller, Sainte-Croix avait cherché à le placer chez Mme Villaceau d'Aubray, en qualité de jardinier, mais qu'il n'avait pu y réussir.

Les aveux de La Chaussée accusaient clairement la marquise. Les démarches qu'elle avait faites pour obtenir la remise de la casquette, et son départ quand elle les avait vues échouer, étaient autant de charges contre elle. D'un autre côté, son intérêt la désignait comme l'instigatrice de crimes dont elle devait seule profiter. Enfin, depuis qu'elle avait disparu, ses domestiques avaient parlé, et leurs témoignages formaient un faisceau très compromettant. Sa culpabilité se trouvait ainsi, sinon tout à fait certaine, du moins singulièrement probable. Aussi, le jour même de la condamnation de La Chaussée, fut-elle condamnée à avoir la tête tranchée, comme coupable d'avoir empoisonné son père et ses deux frères, et d'avoir deux fois tenté d'empoisonner sa belle-sœur, Mme Villaceau d'Aubray.

En quittant Paris, la marquise de Brinvilliers était parvenue à se réfugier à Londres, où elle espérait être à l'abri de toutes poursuites. Sa retraite ayant été découverte, Colbert écrivit à son frère, alors ambassadeur en Angleterre, de s'entendre avec le gouvernement du pays pour obtenir l'autorisation de faire arrêter une si grande coupable. D'après le plan du ministre, la marquise devait être arrêtée par des agents français, puis conduite à Calais, où elle aurait été enfermée provisoirement dans la citadelle. Le gouvernement anglais promit l'autorisation qu'on lui demandait; mais l'exécution rencontra des obstacles auxquels on n'avait pas songé. Une lettre de Colbert à son frère, du 3 décembre 1672, contient à ce sujet des détails très intéressants. « Pour la personne que vous savez, dit le grand ministre, Sa Majesté veut que vous représentiez au roi d'Angleterre que la permission qu'il vous donne de la faire arrêter et l'envoyer en France ne peut produire aucun effet, d'autant que vous n'avez personne pour faire cette exécution; et quand même Sa Majesté enverrait des personnes pour la faire, il est certain que le peuple, qui est fort susceptible d'émotion contre les Français, ne souffrirait pas que ces officiers fissent une capture de cette qualité dans la ville de Londres, qu'ils en sortissent, qu'ils l'emmènassent jusques à Douvres et la fissent passer en France. Et cela serait sujet à de si étranges accidents, qu'il est difficile, voire même impossible, de le pouvoir pratiquer. Au lieu que si le roi d'Angleterre voulait bien la faire arrêter, la faire mettre aussitôt en un bâtiment et l'envoyer promptement à Calais, cela serait fait et exécuté auparavant que personne en eût connaissance. » Colbert terminait en invitant l'ambassadeur à faire, dans ce dernier sens, de nouvelles démarches auprès du gouvernement anglais. On ignore ce qui arriva; mais on sait que la marquise de Brinvilliers, ayant peut-être eu vent du danger qui la menaçait, quitta l'Angleterre, et passa dans les Pays-Bas. Au printemps de 1676, elle se trouvait dans un couvent de Liège, où elle avait cru trouver un asile inviolable. « Elle s'y montrait très-sincèrement dévote, dit un de ses historiens, de cette dévotion à l'italienne, dont les petites pratiques s'accordent fort bien avec la galanterie, l'amour effréné du plaisir et les passions les moins contenues. » Toutefois, ses ressources étaient très-restreintes; car elle avait emporté fort peu d'argent, et son mari, avec qui elle n'avait jamais cessé de correspondre, ne pouvait lui venir en aide, parce qu'il était entièrement ruiné. Elle entretenait aussi un commerce de lettres avec sa sœur; mais celle-ci n'était pas riche: elle ne pouvait lui envoyer qu'une pension annuelle de 400 livres. Ce fut probablement à quelque indiscretion d'un de ses correspondants que l'on dut la connaissance de sa retraite. L'enlever de force de son couvent, il ne fallait pas y songer. La ruse seule pouvait l'en arracher.

Parmi les agents les plus rusés du lieutenant de police La Reynie, il s'en trouvait un, nommé François Desgrez, dont l'habileté devait être fort grande, puisqu'on le voit employé dans toutes les affaires délicates de cette époque. Il était joli garçon, élégant, beau parleur, et à ces avantages il ajoutait un courage à toute épreuve et une sorte de passion pour son métier. On le fit partir pour Liège, avec ordre de mettre tout en œuvre pour en ramener la fugitive.

Desgrez s'introduisit auprès de la marquise sous un costume d'abbé. Il donna des nouvelles du pays, et fut autorisé à revenir. Son amabilité et ses manières élégantes firent le reste. Au bout de quelques jours, la marquise fut éprise et se livra sans défiance. Un matin, le galant abbé proposa une promenade hors de la ville, une collation dans quelque guinguette mystérieuse. La marquise accepta. A peine les amants furent-ils dans la campagne que, d'une voiture cachée derrière les arbres, s'élançèrent quatre archers. Desgrez se fit alors connaître, remit sa prisonnière à ses hommes, et retourna aussitôt au couvent; un ordre des autorités liégeoises lui donnait toute latitude pour fouiller la chambre de la marquise. Il trouva, sous le lit, une cassette renfermant une dizaine de feuilles de papier,

sur chacune desquelles étaient quelques lignes écrites de la main de la marquise. C'étaient des notes pour une confession générale. Dans cette pièce, qui a été publiée textuellement, il y a peu d'années, par M. Foulquier, la Brinvilliers s'accusait d'avoir elle-même empoisonné son père, d'avoir fait empoisonner ses deux frères et voulu faire subir le même sort à sa belle-sœur. Elle avait donné cinq ou six fois du poison à son mari; mais, chaque fois, le regret l'avait prise, et, chaque fois, elle l'avait fait bien soigner, et il en était revenu. Elle en avait également donné à une de ses filles, « parce qu'elle était grande. » Des cinq enfants qu'elle avait, deux étaient de Sainte-Croix, avec lequel elle avait vécu « quatorze ans durant, » et un autre d'un cousin issu de germain. Perdue de mœurs avant l'âge de sept ans, elle avait commis, soit de fait, soit d'intention, avec divers, un nombre immense d'incestes et d'adultères, même avec Sainte-Croix, le péché contre nature. Elle reconnaissait encore avoir pris une fois « des drogues pour avorter, » avoir donné du poison à une femme qui voulait se débarrasser de son mari, avoir fait mettre le feu, etc.

Desgrez arriva à Paris avec sa capture, le 26 avril 1676; mais le voyage n'avait pas eu lieu sans incidents. Croyant avoir gagné par ses promesses un des archers qui la conduisaient, la marquise lui confia, à Maëstricht, plusieurs billets, qu'elle écrivait à un gentilhomme français, nommé Théria ou Thériat, un de ses anciens amants ou de ses complices peut-être, qui était réfugié à l'étranger. Dans un de ces billets, tous remis fidèlement à Desgrez, elle lui indiquait les moyens de la délivrer; mais Théria ne se soucia pas de s'embarquer dans une si grave affaire. Dans un autre, elle lui disait que, s'il ne pouvait la tirer des mains de ceux qui l'emmaient, il fit au moins en sorte d'aller au couvent de Liège, de s'emparer d'une cassette qu'elle y avait, et de brûler le contenu de cette cassette; « autrement, elle était perdue. » Elle ignorait encore que la pièce dont elle connaissait si bien l'importance, et qu'elle appelait *ma confession*, se trouvait entre les mains de Desgrez. Quand elle l'apprit, elle fut saisie du plus violent désespoir, et tenta à plusieurs reprises de se tuer, une fois en avalant une longue épingle, une autre fois en avalant un fragment de verre. A Mézières, le cortège rencontra un conseiller au parlement, M. de Palluau, qui avait été envoyé pour procéder à un premier interrogatoire. La marquise nia tout. Alors pourquoi avait-elle quitté la France? C'était à cause des discussions qu'elle avait avec sa belle-sœur. Interrogée sur le contenu de la cassette, elle répondit qu'il y avait « plusieurs papiers de famille, et parmi ces papiers, une confession générale, qu'elle voulait faire; » mais que, lorsqu'elle l'avait écrite, « elle avait l'esprit désespéré; » qu'elle ignorait ce qu'elle y avait mis, « ne sachant ce qu'elle faisait, ayant l'esprit aliéné, » se voyant dans des pays étrangers, sans secours de ses parents, réduite à emprunter un écu.

L'arrivée de la marquise à Paris surexcita au plus haut point la curiosité du public. Cette affaire, qui depuis tant d'années était l'objet de toutes les conversations, allait donc avoir un dénouement. Le scandale fut au comble quand on connut le contenu de la cassette de Liège. Bientôt des bruits se répandirent que la justice n'aurait pas son cours ordinaire, parce qu'il y avait, dans le procès, des personnages importants que l'on tenait à ménager. On disait même que, pour obtenir ce résultat, des sommes considérables avaient été distribuées. Au milieu de l'agitation générale, Louis XIV, alors au camp de Quiévrain, écrivit à Colbert, le 28 juin, la lettre suivante, qui prouve l'intérêt qu'on prenait à cet événement: « Sur l'affaire de Mme de Brinvilliers, je crois qu'il est important que vous disiez au premier président et au procureur général, de ma part, que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux doivent faire pour déconcerter tous ceux, de quelque qualité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu. »

En raison de l'énormité du crime, on crut devoir faire un appel aux consciences, pour éclairer la procédure, et on publia un monitoire. Le défenseur de la marquise, Me Nivelie, aurait voulu que la confession trouvée à Liège fût rejetée du procès. C'était, disait-il, un écrit religieux et purement confidentiel, qui ne pouvait servir à l'usage que l'accusation voulait en faire, et il citait à ce propos des prêtres qui avaient été condamnés à mort pour avoir violé le secret de la confession. Mais, de l'avis de plusieurs théologiens, le parlement passa outre. La défense eût-elle d'ailleurs obtenu ce qu'elle demandait, qu'elle n'en aurait pas été bien avancée, car l'écrit avait produit un effet moral que rien au monde ne pouvait détruire. Des témoignages accablants vinrent, d'ailleurs, s'ajouter aux aveux extrajudiciaires de l'accusée. Montrant un jour, après un dîner dans lequel elle avait bu plus que de raison, une petite boîte à une de ses femmes, elle avait dit: « Il y a là plus d'une succession, et de quoi se bien venger de ses ennemis. » Puis, se ravisant, elle aurait ajouté: « Bon Dieu! que vous ai-je dit? ne le répétez à personne. » Une autre domestique

confirma ce qu'avait avoué La Chaussée au sujet de la lettre qu'il lui avait apportée le lendemain de la mort du conseiller, et de la précaution qu'elle avait eue de le faire cacher pour que M. Cousté ne le vît pas. L'apothicaire Glazer était mort depuis plusieurs années; mais son garçon déposa qu'il avait vu souvent une dame venir chez son maître avec Sainte-Croix; que le laquais lui avait dit que c'était la marquise de Brinvilliers; qu'il parierait sa tête qu'ils venaient chercher du poison. Il y avait encore les billets écrits à Théria, dont un surtout, celui où elle lui recommandait de retirer et de brûler les papiers de la casquette, avait une extrême gravité. Enfin, une déposition foudroyante fut faite par un sieur Brincourt, « bachelier en théologie et avocat, » qui avait appartenu, pendant huit ou neuf mois, à Mme de Brinvilliers, en qualité de précepteur des enfants. Ce jeune homme avait eu toutes les faveurs de la marquise. Or, à diverses reprises, au milieu des épanchements d'un amour impétueux, des mots étranges s'étaient échappés des lèvres de la noble dame: il y était toujours question de morts et de poisons. Une nuit surtout, entre deux baisers, la marquise avait ouvert son cœur à son amant. Elle lui avait raconté, comme une chose toute naturelle, que, pour rétablir ses affaires, elle avait fait empoisonner son père et ses frères. C'était Sainte-Croix qui lui avait fourni les poisons; un, qui était une eau, pour les aliments liquides; et un autre, qui était une poudre, pour les aliments solides. Brincourt ajouta que, voyant l'horreur que de pareilles confidences lui avaient inspirées et craignant qu'il ne parlât, la marquise avait plusieurs fois essayé de le faire assassiner, mais qu'il avait été assez heureux pour déjouer et déjouer toutes les entreprises formées contre sa vie.

Tant et de si graves circonstances ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit des juges. Aussi, le 16 juillet 1676, rendirent-ils un arrêt, aux termes duquel, après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, la marquise de Brinvilliers devait être traînée devant l'église de Notre-Dame, dans un tombeau, nu-pieds, la corde au cou, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, pour y faire, à genoux, amende honorable et déclarer que, « méchamment, par vengeance et pour avoir leur bien, elle avait fait empoisonner son père, ses deux frères et attenté à la vie de défunte sa sœur. » Elle devait ensuite être « menée et conduite, dans ledit tombeau, en la place de Grève, pour y avoir la tête tranchée, son corps brûlé et les cendres jetées au vent. » Le procureur général avait demandé qu'elle eût, en outre, le poing coupé, comme parricide; mais la cour avait cru devoir lui faire grâce de cette partie de la peine.

L'exécution eut lieu le lendemain de la condamnation. La veille même du jour de l'arrêt, la marquise avait confessé ses crimes au docteur de Sorbonne Edme Pirot, que le premier président avait chargé de l'assister dans ses derniers moments et de l'amener à faire des aveux. Elle renouvela ces aveux à la question, qui lui fut d'ailleurs donnée avec ménagement. Sommée de désigner ses complices, elle nomma, outre Glazer et Sainte-Croix, un laquais, nommé Gascon, dont elle s'était servi pour empoisonner son père, et La Chaussée, qui avait fait mourir ses deux frères. Interrogée sur la nature des poisons dont elle avait fait usage, elle dit qu'elle avait donné de l'arsenic à son mari, mais qu'elle ne pouvait rien dire des autres, sinon qu'il y entrât des crapauds et de l'arsenic raffiné. Les préparatifs terminés, la condamnée fut conduite au supplice. Elle trouva, dans la cour de la prison, une cinquantaine de personnes, gens de cour ou magistrats, parmi lesquels se faisaient remarquer le bouffon Roquelaure et cette comtesse de Soissons qui fut, quatre ans plus tard, si gravement compromise dans le procès de la Voisin. Blottie dans un coin du fatal tombeau, la marquise eut à traverser une foule immense, qui ne cessa de l'accompagner d'atroces clameurs. Pour comble de misère, Desgrez, qui l'avait trahie à Liège, commandait le cortège, et ce fut lui qu'elle aperçut le dernier. Du reste, elle mourut avec un grand courage. Les exhortations de Pirot, qui l'accompagna jusque sur l'échafaud, l'avaient même si complètement transformée, qu'elle passa ses trois derniers jours dans une résignation admirable. Tout entière à l'esprit de pénitence, elle ne vit dans la mort effroyable qui l'attendait que la juste expiation des crimes qu'elle avait souillés sa vie. La gazette du XVIII^e siècle, Mme de Sévigné, qui, elle aussi, était allée voir passer la célèbre empoisonneuse, écrivit le lendemain à Mme de Grignan: « Enfin, c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent; de sorte que nous la respirerons, et, par la communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur empoisonnante dont nous serons tout étonnés. »

La Brinvilliers laissa après elle toute une école d'imitateurs, et les empoisonnements se multiplièrent dans la haute société avec une effrayante progression, jusqu'à l'établissement de la *chambre ardente*, en 1679. Les plus grands noms furent compromis; le commerce de poisons se faisait presque publiquement; par une horrible plaisanterie qui peint l'épo-

que, on désignait alors ces substances sous le nom de *poudre de succession*.

Brinvilliers (LA MARQUISE DE), drame lyrique en trois actes, paroles de Scribe et Castil-Blaze, musique de Boieldieu, Berton, Auber, Hérold, Batton, Blangini, Carafa, Paër et Cherubini, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 31 octobre 1831. Ce pastiche prouva l'adresse de Scribe, qui avait su traiter presque gaîment un sujet si triste. Le succès, légèrement contesté au commencement de l'ouvrage, fut complet aux derniers actes. Voici la liste des morceaux qui composaient la partition: *Ouverture*, de M. Carafa; *introduction*, de Cherubini; *couplets*, de Boieldieu; *air à l'italienne*, de Paër; *duo et finale* du premier acte, de Batton; *un air et un duo*, de Blangini, et un *finale*, de Carafa, au second acte; et enfin, au troisième acte, des *couplets*, de Berton; un *duo*, d'Auber, et un *finale*, d'Hérold.

BRIO s. m. (bri-o — mot italien qui signifie vivacité). Mus. Exécution vive, chaleureuse, entraînante: *Quelle voix, quelle facilité, quel brio, quel enchantement de l'oreille!* (Scudo.) *Félicitez-vous avec le brio le plus drôle et la brusquerie la plus amusante.* (Cairaud.)

— *Con brio*, Avec brio, avec un entrain chaleureux: *Il faut exécuter ce morceau vivement, con brio.* Il On dit aussi BRIOSO.

— Littér. et b.-arts. Chaleur, entrain, vivacité: *Il a dans sa façon d'appliquer les couleurs un BRIO éblouissant.* (Th. Gaut.) *Quelle bonne humeur inépuisable! quelle santé parfaite! quel brio étincelant!* (Th. Gaut.) *C'est une légèreté, un caprice, un BRIO, une hardiesse inimaginables.* (Th. Gaut.) *M. Dupin n'a jamais eu plus d'entrain, plus de jeunesse et plus de BRIO que vendredi dernier.* (Henrys.)

— Rem. Ce mot, nouvellement introduit dans notre langue, s'y naturalise de plus en plus, et c'est une bonne acquisition, car il dit parfaitement ce qu'il veut dire. Il s'étend même chaque jour, et s'applique volontiers à une femme pour dire qu'elle a de la vivacité, de l'entrain, quelque chose d'un peu échoué; mais, comme nous avons une tendance à exagérer les meilleures choses, le journalisme aidant, le mot *brio* est menacé d'expropriation au profit du mot *chien*. Qu'on vienne dire, après cela, que le Français n'est pas le peuple le plus poli de la terre. En sorte que le compliment le plus aimable qu'il sera possible bientôt d'adresser à une dame sera de lui dire: *Madame, vous avez du chien*. Les anecdotes du XVIII^e siècle ont oublié de nous apprendre si, dans ses moments d'expansion, Bussy-Rabutin ne disait pas à Mme de Sévigné: « Ah! cousine, que vous avez de chien! »

BRIOCHAIN, AINE s. et adj. (bri-o-chain, è-ne). Géogr. Habitant de Saint-Brieuc; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Les BRIOCHAINS. La société BRIOCHINE.*

BRIOCHE s. f. (bri-o-che — étym. contestée: le P. Thomassin fait venir ce mot de l'hébr. *bar*, qui veut dire froment; il est plus probable qu'il vient d'un rad. *bre*, qui exprime l'idée de mouler, d'écraser, de broyer. Quant à cette phrase: *Faire une brioche*, pour: *Faire une sottise*, nous en donnons ci-après l'origine). Sorte de pâtisserie faite avec de la fleur de farine, du beurre et des œufs: *Acheter des BRIOCHES. Manger de la BRIOCHE. Il eut une indigestion pour avoir dévoré une BRIOCHE encore chaude.*

— Pop. *Faire une brioche*, Commettre une faute en musique, et par ext. une bévue, une maladresse, une gaucherie quelconque: *Ce domestique ne FAIT que DES BRIOCHES. Bref, il FAIT tant DE BRIOCHES et de boulettes, pour nous servir des termes consacrés par l'usage, qu'il perdra sa place.* (Illustration.) Voici l'origine de cette façon de parler, qui ne doit jeter aucun discrédit sur l'excellence de cette pâtisserie, un des ornements de nos desserts, à condition que le beurre rance et les œufs gâtés y brillent par leur absence.

A l'époque de la fondation de l'Opéra, en France, les musiciens étaient si peu soucieux de l'exécution, que l'Opéra avait imaginé de condamner à une amende celui d'entre eux qui manquerait aux règles de l'harmonie en exécutant sa partition. Du produit de ces amendes, on achetait, chaque mois, une énorme brioche, qui était consommée en commun, et qu'on arrosait de piquette. Les plus coupables figuraient avec honneur dans cette agape, et portaient avec distinction une petite brioche de carton attachée à la boutonnière. Le bruit de cet usage ne tarda pas à se répandre dans le public, qui saisit la balle au bond et prit le mot *brioche* pour synonyme de faute, bévue.

Brioche à la mode (LES), vaudeville, de Brazier et Dumersan, représenté à Paris, au théâtre des Variétés, en 1830. Cette pièce est une des plus spirituelles parmi celles qui parodièrent les premiers efforts du romantisme littéraire. Outre d'excellentes charges mêlées de critiques souvent assez heureuses dirigées contre *Hernani* et autres ouvrages de la même école, les *Brioche à la mode* contenaient les vers burlesques suivants, qui méritent d'être conservés, parce qu'ils se moquent très-drôlement de certaines poésies alors fort en vogue:

J'aime le spectre long d'une aune
Dont la prunelle roule un feu;
J'aime à regarder un corps jaune
S'entraînant avec un corps bleu.